

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 17 (1944)

**Heft:** 7-8

  

**Artikel:** Extrait du rapport du jury

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-122298>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# EXTRAIT DU RAPPORT DU JURY

Le jury s'est réuni dans la salle bleue du Comptoir suisse à Lausanne, le 16 mai 1944, à 9 heures. Étaient présents : M. E. Virieux, président ; M. Ed. Foretay, président de la Commission vaudoise des occasions de travail ; M. F. Gilliard, architecte, Lausanne ; M. A. Hœchel, architecte, Genève ; M. B. Petitpierre, ingénieur, Lausanne ; M. C. Thévenaz, architecte, Lausanne ; M. N. Vital, ingénieur, Zurich, ainsi que M. R. Bringolf, secrétaire ouvrier, Lausanne (suppléant). M. Blanc, secrétaire de la Chambre vaudoise d'agriculture, fonctionne comme expert.

Le jury constate que 88 projets ont été remis dans le délai prévu et que tous satisfont aux conditions des règlement et programme de concours.

Après un examen général de tous les projets exposés, le jury décide de procéder à un premier tour d'élimination. Il écarte 17 projets ne répondant pas aux conditions du programme ou d'une insuffisance générale.

Au deuxième tour, le jury décide d'éliminer 25 projets qui n'ont pas le caractère convenant à une population rurale de situation modeste (ouvrier de l'industrie ou de l'agriculture). Le jury écarte notamment les projets de conception trop citadine ou qui semblent être des fermes en réduction, soit en plan, soit par l'aspect extérieur.

Au troisième tour, il décide d'écarter 21 projets qui présentent des défauts au point de vue de l'orientation, de l'organisation intérieure et de l'aspect extérieur.

Vingt-cinq projets restent en présence. Le jury décide de procéder à un quatrième tour et élimine 10 projets. Il en fait une critique sommaire.

Réuni pour la seconde fois le 17 mai, il décide de retenir pour le classement définitif les 15 projets qui restent et il procède à la critique détaillée de ceux-ci. Il retient pour être primés 5 projets. Les 10 autres obtiendront des mentions avec une indemnité.

Il répartit comme suit la somme de 3000 fr. mise à sa disposition pour les prix : 1<sup>er</sup> prix, 900 fr. ; 2<sup>e</sup> prix, 650 francs ; 3<sup>e</sup> prix, 550 fr. ; 4<sup>e</sup> prix, 500 fr. ; 5<sup>e</sup> prix, 400 fr. La somme de 3000 fr. destinée à indemniser les 10 autres projets classés par le jury sera répartie à raison de 300 fr. par projet.

Le jury procède ensuite à l'ouverture des enveloppes contenant les noms et adresses des projets primés et classés :

1<sup>er</sup> prix, projet « La Bise » : M. E. Béboux, architecte, Lausanne.

2<sup>e</sup> prix, projet « Chanteclair » : M. E. Blauer, architecte, Corseaux.

3<sup>e</sup> prix, projet « Métairie » : MM. Perrelet et Stalé, architectes, Lausanne.

4<sup>e</sup> prix, projet « Jorat » : M. H. Python, architecte, Lausanne.

5<sup>e</sup> prix, projet « Coup de foudre » : M. Cl. Paillard, architecte, du Bureau Paillard et Jarey, Zurich.

Reçoivent une indemnité de 300 francs : MM. J. Mercier et P. Chavannes, architectes, Yverdon ; B. Calame (Stoll), architecte, Lausanne ; O. Zappelli, architecte, Lausanne ; A. Dutoit, architecte, Corseaux ; Ducommun, architecte, Lausanne ; P. Dumartheray, architecte, Lausanne ; H. Blanchard, architecte, Morges ; R. Baillif, architecte, Renens ; A. Uldry, architecte, Renens ; Ch. Chevalley, architecte, Lausanne.

Le jury est heureux de constater le nombre de projets qui sont d'une tenue satisfaisante pour la plupart.

Mais il regrette qu'un trop grand nombre de concurrents n'aient pas compris les conditions de vie et les ressources de la population campagnarde à laquelle ces habitations sont destinées. Trop de projets ont le caractère d'habitations de banlieue ou de pavillons de week-end.

En ce qui concerne la disposition des plans, la chambre commune devrait être orientée de préférence au sud-ouest. Il est désirable que la chambre des parents soit au même niveau que la cuisine, cette dernière lorsqu'elle est séparée de la chambre commune ne devrait pas être située au nord dans cette catégorie d'habitations.

Il est nécessaire qu'il y ait une relation, sinon directe, du moins facile entre la cuisine et les dépendances rurales et la cave ; cette dernière devrait être également facilement accessible de l'extérieur. L'auvent, lorsqu'il est utilisé comme place de repos ou de travail, ainsi que les étables, clapiers et poulaillers, doivent aussi bénéficier d'une bonne insolation.